

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 038-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.95

Déposée le: 22.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schindler (Bern, PS) (porte-parole)
Stucki (Bern, PS)
Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Formation politique dans le canton de Berne et dans le Lehrplan 21

Par le passé, plusieurs motions et propositions adoptées au Grand conseil avaient pour sujet l'amélioration de la formation politique. En novembre 2000, la députée Evi Allemann a demandé l'introduction d'un cours sur les institutions politiques et l'histoire moderne. En novembre 1998, la députée Ursula Wyss a demandé dans une interpellation quels seraient les moyens d'améliorer l'enseignement des institutions politiques.

Dans la réponse à la motion Masshardt 267/2006, Education à la citoyenneté dans la formation de base des enseignantes et des enseignants, adoptée sous forme de postulat, le Conseil-exécutif écrit notamment : « La préférence est aujourd'hui donnée à une approche intégrée dans laquelle des aspects politiques sont également traités en relation avec des thèmes environnementaux, culturels et sociétaux. »

Or, les études menées à ce sujet disent autre chose : la formation politique n'est pas un amalgame d'histoire, de religion, de sciences sociales, de géographie et d'éducation morale, mais l'expression d'une forme de vie indépendante que nous appelons démocratie ([trad.] in Rapport final « Politische Bildung in der Schweiz, profs. F. Oser et R. Reichenbach).

Le Conseil-exécutif relève par ailleurs que l'intérêt pour une formation politique plus poussée est plutôt faible, car les enseignants et enseignantes s'orientent pour leur formation continue plutôt selon les moyens didactiques.

Le *Lehrplan* 21, qui vaudra dans tous les cantons alémaniques, est actuellement en cours de remaniement. Béatrice Ziegler, responsable du *Zentrum für politische Bildung und Geschichtsdi-daktik* au *Zentrum für Demokratie* à Aarau, a été associée à l'élaboration du *Lehrplan* 21, mais au niveau purement pédagogique, sans pouvoir contribuer aux décisions. La formation politique a pour but de mettre les jeunes en état de conduire une discussion politique avec des personnes qui ont d'autres idées qu'eux et d'aboutir à une décision politique ou à un compromis. Au niveau du degré secondaire I, le *Lehrplan* n'a pas prévu les possibilités d'exercer ces facultés.

Cette omission est aux yeux de Mme Ziegler grave puisque les jeunes commencent tout juste à cet âge de s'intéresser à la politique. Il faut que les élèves du degré secondaire 1 y soient confrontés.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le site internet consacré à l'instruction civique dont Nadine Masshardt demandait la création dans la motion 268-2006 a-t-il été réalisé ? Comment cette thématique est-elle introduite et réalisée dans le *Lehrplan* 21 ?
2. Où en est actuellement la réalisation des interventions parlementaires mentionnées ?
3. Le Grand Conseil a adopté la motion 267-2006 sous forme de postulat, à l'unanimité. Le Conseil-exécutif y était chargé d'engager la Haute école pédagogique, par convention de prestations, à l'obligation d'inclure l'éducation à la citoyenneté (informations factuelles actualisées et didactiques) dans la formation de base et la formation continue afin qu'elle en fasse partie intégrante. Quels ont été les résultats de ces travaux et qu'a fait le Conseil-exécutif ?
4. Comment sont conçus les moyens didactiques devant accroître l'intérêt des enseignants et enseignantes pour la formation continue dans le domaine des institutions politiques ?
5. Que pense le Conseil-exécutif du fait que dans le cadre du *Lehrplan* 21 au niveau du cycle secondaire I, la formation politique ne constitue pas une matière à part entière ?
6. De quelle manière le canton contribue-t-il aux décisions dans ce domaine ?
7. Quelles sont les dépenses du canton pour la formation politique en comparaison des dépenses pour les autres matières d'enseignement ?
8. Comment le Conseil-exécutif pense-t-il agir pour que la formation politique ne soit pas négligée dans le programme du degré secondaire I du *Lehrplan* 21 ?